



Domaine de Berlioz

Contrat de vente

D'un chaton de compagnie – Chatterie Domaine de Berlioz

Vendeur	Acheteur
Chatterie Domaine de Berlioz Legros Harmony Rue de Huy 103, 4280 Hannut 0498/67.52.81 domainedeberlioz@gmail.com www.domainedeberlioz.com Agrégation DF20600019 Compte BE10 0636 1347 3404	Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : Mail : N° d'indentification nationale :

Mme Legros réserve à la vente, à l'acheteur ci-dessus, qui s'engage à acheter le chat décrit ci-après.

Description du chaton		
Sexe :	☐ Mâle	☐ Femelle
Couleur du chaton :		
Nom d'élevage :	 Du Domaine de Berlioz	
Date de naissance :		
Puce électronique :	Puce n°	
Mère :	☐ Dinah du Domaine de Berlioz ☐ Ughette des Bons Gros Géants ☐ Penny du Domaine de Ragnar ☐ Alice du Domaine de Berlioz ☐ Wendy Du Domaine de Berlioz ☐ Vaneloppé Du Do-Maine du Bois ☐ Yoshi Du Domaine de Berlioz ☐ AzumiDu Domaine de Berlioz ☐ Aïko Du Domaine de Berlioz	
Père :	☐ Thomas O'Malley ☐ Wilhelm Du Domaine de Berlioz ☐ Walter Du Domaine de Berlioz ☐	
Pédigrée :	☐ Pédigrée	☐ Pédigrée expérimental (RIA)

Paiement	
Prix du chaton :	 EUR TTC
Montant versé pour la réservation :	 EUR
Moyen de paiement :	☐ Espèces
	☐ Virement bancaire sur le compte IBAN BE10 0636 1347 3404

En cas de virement bancaire, le chaton ne quittera la chatterie que si le paiement est parvenu sur le compte de la chatterie avant le jour du départ.

Documents remis lors de la livraison	
X	Le passeport nominatif avec mention de ses vaccins et de sa date de stérilisation
X	Le pédigrée original (ACCB)
X	Une copie des tests des parents (FIV, Felv, PKD, PKDef, SMA, HCM)
X	Un certificat de bonne santé établi par notre vétérinaire (contrôle des yeux, oreilles, dents, cœur, appareil digestif appareil génital et urinaire, appareil locomoteur, peau/pelage, poids)
X	Un exemplaire du présent contrat de vente
X	Un certificat de garantie conformément à l'annexe XI de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 portant les conditions d'agrément des établissements pour animaux et les conditions de commercialisation des animaux qui sont d'application en ce qui concerne la commercialisation des animaux
X	Un document de conseils pour l'accueil du chaton accompagné d'un kit Royal Canin et C Pro Food contenant des croquettes, bon de réduction, etc.

Clause de réserve de propriété :

La vente n'est parfaite qu'après l'encaissement du montant total du chaton. Le chat reste la propriété du vendeur jusqu'à cet encaissement intégral du prix convenu.

Date de livraison du chaton :

Chat de compagnie VS chat de reproduction :

X Ce chat est destiné à la compagnie.

L'animal est donc stérilisé/castré Conformément aux obligations en la matière prescrites par l'Arrêté Royal du 3 août 2012 relatif au plan pluriannuel de stérilisation des chats domestiques.

L'acheteur est libre de présenter son animal en exposition, le vendeur ne pouvant toutefois pas assurer ni garantir les résultats de l'animal, qui sont liés à son évolution.

Santé des parents :	
Les parents sont testés :	☒ PKD
	☒ PKDef
	☒ SMA
	☒ HCM
	☒ FIV, Felv

Vermifuge :
Votre chaton a été vermifugé toutes les deux semaines depuis sa 4 ^e semaine. Il est conseillé de le vermifuger tous les mois de 4 à 6 mois, puis de 2 à 4 fois par ans.

Vaccins :	
Le chaton a été vacciné aux dates suivantes : Primo vaccination : 1 ^{er} rappel :	☒ Typhus
	☒ Coryza
	☒ Leucose
	☒ Calicivirus
Le cas échéant, sur demande et aux frais de l'acheteur (supplément de 25€)	☐ Rage

Fait en doubles exemplaires à Hannut, chacune des parties recevant un exemplaire.

Date :

Le vendeur : Legros Harmony	L'acheteur : Mention « lu et approuvé » + signature
-----------------------------	--